

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
Des 7 et 8 juillet 2016****Rapport n° CR 151-16
LANCEMENT DE L'ELABORATION
DU PLAN VELO REGIONAL****AMENDEMENT**

La délibération est complétée par un article supplémentaire, formulé ainsi :

« Mandate la présidente pour demander à l'État la création d'un financement fléché spécifiquement pour la création d'aménagements cyclables en Ile-de-France »

Exposé des motifs :

Comme le souligne à juste titre le rapport, le développement de l'usage du vélo répond à des enjeux franciliens essentiels en termes de mobilité, de qualité de l'air, de lutte contre le bruit, de santé, ou encore de tourisme.

La politique de développement du vélo constitue, avec celle des transports en commun à laquelle elle est étroitement liée, l'un des plus grands défis pour notre Région dans les années à venir. La part modale du vélo dans les déplacements en Ile-de-France en 2016 dépasse à peine 2%, et les capacités de progression sont extrêmement importantes (une part modale de 8 à 10% apparaissant tout à fait atteignable).

Comme il l'est spécifié dans le rapport, les objectifs du PDUIF en termes de création de linéaire du réseau cyclable structurant (RCS) soit 4 400 km en 2020, et de réduction des coupures urbaines (100 doivent être aménagées en 2020) sont encore très loin d'être atteints. Si la volonté politique de développer des aménagements cyclables est très largement partagée par les collectivités maîtres d'ouvrage ou apportant des co-financements comme la Région, les financements manquent.

On peut estimer que 50 à 70 millions d'euros sont investis annuellement pour la création d'aménagements cyclables alors que 300 millions d'euros par an seraient nécessaires pour espérer approcher les objectifs définis à juste titre par le PDUIF.

Des recettes dédiées ont été créées pour apporter des financements à la Région et à la Société du Grand Paris pour financer le développement et l'entretien du réseau de transports collectifs.

La création de financements dédiés pour la création d'aménagements cyclables apparaît nécessaire également, d'autant que ces investissements pourraient produire des résultats



Conseil régional

rapides pour l'amélioration de la santé publique, de la qualité de l'air, et de la qualité des déplacements en Ile-de-France.

D'où la proposition de cet amendement de mandater la Présidente du Conseil Régional pour demander la création d'une telle recette dédiée.

Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
Des 7 et 8 juillet 2016**

**Rapport n° CR 151-16
LANCEMENT DE L'ELABORATION
DU PLAN VELO REGIONAL**

AMENDEMENT

La délibération est complétée par un article supplémentaire, formulé ainsi :

« Mandate la présidente pour demander à l'État l'attribution au Syndicat des transports franciliens (STIF) de la compétence en matière de politique du vélo sur le territoire régional. »

Exposé des motifs :

Comme le souligne le rapport, le développement de l'usage du vélo répond à des enjeux franciliens essentiels en termes de mobilité, de qualité de l'air, de lutte contre le bruit, de santé, ou encore de tourisme.

La politique de développement du vélo constitue, avec celle des transports en commun à laquelle elle est étroitement liée, l'un des plus grands défis pour notre Région dans les années à venir. La part modale du vélo dans les déplacements en Ile-de-France en 2016 dépasse à peine 2% et les capacités de progression sont extrêmement importantes (une part modale de 8 à 10% apparaissant tout à fait atteignable).

Comme il l'est spécifié à juste titre dans le rapport, les objectifs du PDUIF en termes de création de linéaire du réseau cyclable structurant (RCS), soit 4 400 km en 2020, et de réduction des coupures urbaines (100 doivent être aménagées en 2020) sont encore très loin d'être atteints. Si la volonté politique de développer des aménagements cyclables est très largement partagée par les collectivités maîtres d'ouvrage ou apportant des cofinancements comme la région, les financements manquent.

On peut estimer que 50 à 70 millions d'euros sont investis annuellement pour la création d'aménagements cyclables alors que 300 millions d'euros par an seraient nécessaires pour espérer approcher les objectifs définis par le PDUIF.

Depuis la conclusion du CPER 2000-2006, le STIF et l'Etat ont apporté des financements pour la création d'aménagements cyclables dans le cadre des « comités d'axes mobiliers » qui ont mobilisé depuis 2000 plusieurs centaines de millions d'euros d'investissements pour l'aménagement de voiries structurantes, pour faciliter le fonctionnement du réseau de bus, et les déplacements cyclables et piétons.

Ce dispositif de comité d'axes ayant disparu, le STIF n'apporte pratiquement plus de financements aux aménagements cyclables. Par ailleurs, s'il a obtenu la compétence en termes de vélo en libre-service, il ne dispose pas de la compétence vélo à proprement dite.



Conseil régional

Il apparaît nécessaire de réparer cette anomalie, et donc que la Présidente du Conseil Régional puisse demander à l'Etat la compétence vélo pour le STIF, pour que ce dernier redevienne un partenaire plus actif en faveur du développement de la pratique du vélo en Ile-de-France, comme il l'a été aux côtés de la Région, de l'Etat et des collectivités maîtres d'ouvrage des aménagements cyclables.

Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
Des 7 et 8 juillet 2016**

**Rapport n° CR 151-16
LANCEMENT DE L'ELABORATION
DU PLAN VELO REGIONAL**

AMENDEMENT

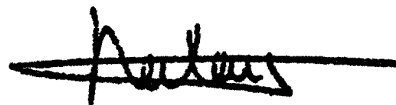
Dans l'annexe 1 à la délibération fixant les objectifs et modalités d'élaboration du plan vélo, le «1.3- Sur la promotion du vélo » est complété par l'alinéa suivant :

« Cette politique de promotion du vélo s'accompagnera notamment du développement d'actions en direction des jeunes dans les écoles primaires et/ou les collèges en lien avec les communes et les départements, visant à mieux informer et éduquer ces jeunes cyclistes sur la sécurité et le respect du code de la route dans la pratique du vélo ».

Exposé des motifs :

En complément de l'indispensable politique de promotion et de développement du vélo en Ile-de-France, notre collectivité se doit aussi d'attacher une importance particulière à l'éducation et à la formation des jeunes pour une pratique du vélo dans les meilleures conditions de sécurité possibles.

C'est ce que propose cet amendement.



Céline MALAISE